

EAU DE JAVEL 13-14%

130510

PROPRIÉTÉS

L'extrait de Javel à 13-14% de chlore actif ou 48° Chlorométrique, est destiné à la désinfection des locaux, des poubelles, du matériel en milieu agricoles et en industries IAA.
Il peut être utilisé pour le blanchiment du linge et diverses désinfections.

MODE D'EMPLOI

S'utilise dilué avec de l'eau.

Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits, des gaz dangereux (chlore) peuvent se libérer.

Désinfection des crudités : après trempage et lavage dans l'eau pendant 15 minutes, égoutter les crudités. Rincer le bac, le remplir d'eau et ajouter 0,62 g maximum de javel par litre de bain.

(Conformément à l'arrêté du 27 août 2009 relatif à l'emploi d'auxiliaires technologiques dans la fabrication de certaines denrées alimentaires.)

Immerger les crudités et, après quelques minutes, les rincer abondamment à l'eau potable puis les égoutter.

CARACTÉRISTIQUE TECHNIQUES

Aspect	Liquide limpide jaunâtre
pH	> 11,50
Densité	1,193 ± 0,030
Stockage	Tenir à l'abri de la lumière, de la chaleur et du froid
Matières actives	Hypochlorite de sodium (N°CAS : 7681-52-9) à 155,96 g/l de chlore actif
Composition	Hydroxyde de sodium
Contient parmi d'autres composants (règlement CE N°648/2004)	Entre 5 et 15 % : agent chloré

CONDITIONNEMENTS

- Carton de 4 x 5 l
- Bidon de 20 l

PRÉCAUTIONS D'EMPLOI

Bien reboucher le flacon après utilisation.

Produit dangereux en raison de sa forte teneur en soude caustique.

Ne pas utiliser sur l'aluminium.

N° de téléphone d'appel d'urgence du Centre Suisse d'Information Toxicologique :

- Depuis la Suisse : **145**
- Depuis l'étranger : **+41 44 251 51 51**

Fiche de données de sécurité disponible sur simple demande.

Pour une question de sécurité, ne pas déconditionner le produit de son emballage d'origine et ne pas réutiliser l'emballage vide.

Ces informations, données à titre indicatif, sont le reflet de nos meilleures connaissances sur le sujet.
Elles ne sauraient en aucun cas engager notre responsabilité.

Produit conforme à la législation relative aux procédés et aux produits utilisés pour le nettoyage des matériaux et objet destinés à entrer en contact avec des denrées, produits et boissons pour l'alimentation de l'homme et des animaux (décret 73138 du 12.02.1973 modifié le 19.12.2013).

Utilisez les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.